



Association des Parcs naturels du Massif-Central
(IPAMAC)

Coopération pour l'accueil en Massif Central :

« Vivre ensemble à la campagne »

Favoriser le vivre ensemble à la campagne par la résidence
et la création artistique

Appel à projets

**Pour une résidence de création et de diffusion d'une
œuvre originale**

Cahier des charges

Les PNR partenaires du projet :

**PNR des Causses du Quercy, Grands Causses, Livradois Forez, Millevaches en Limousin,
Monts d'Ardèche et du Morvan.**

Contacts :

➤ **Julia Steiner**, chargée de mission
IPAMAC-Inter-Parcs Massif-Central
Moulin de Virieu
2 rue Benay
42410 Pélussin
Tél : 04-74-59-71-70/fax : 04-74-59-72-32

➤ **Nils Brunet**, chargé de mission
Parc naturel régional des Causses du Quercy
BP. 10
46240 Labastide-Murat
Tél : 05-65-24-20-50/ fax : 05-65-24-20-59

I. Contexte

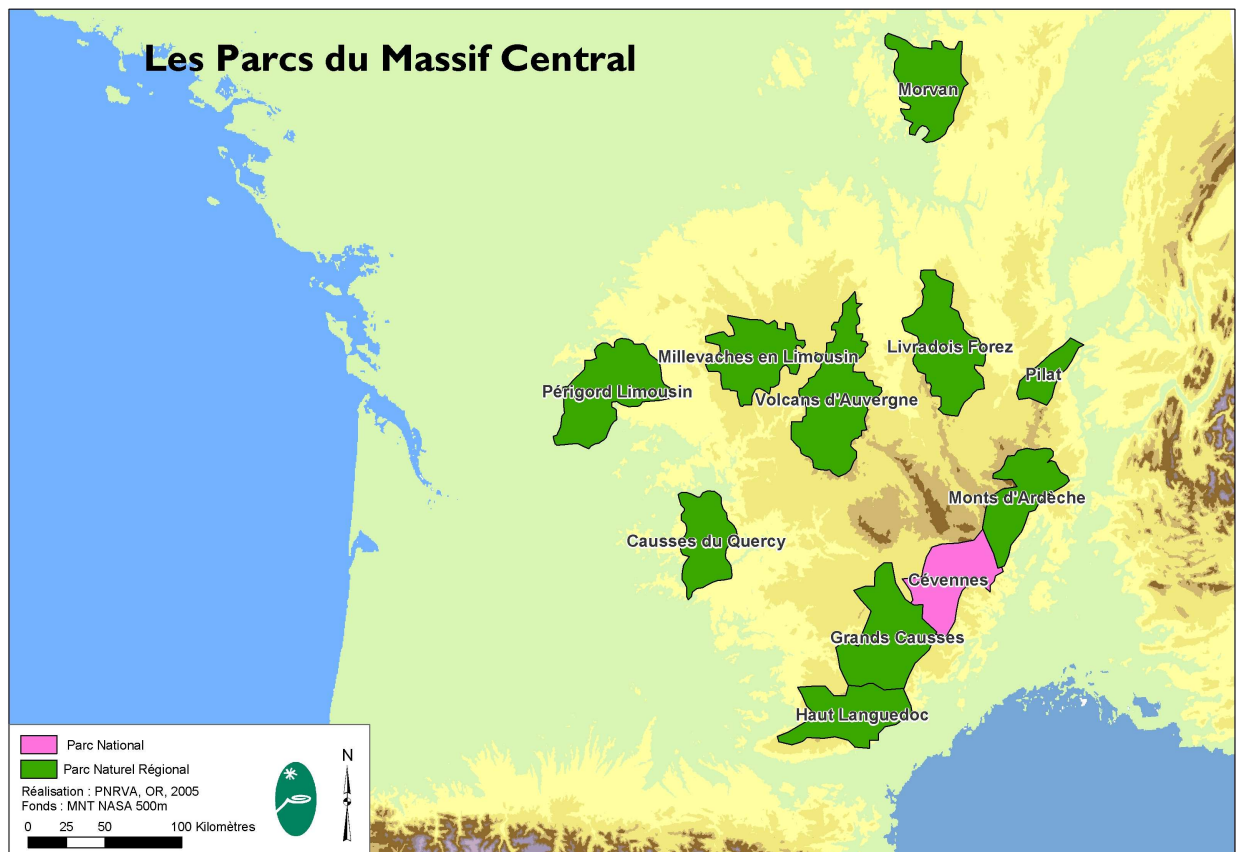
1. L'association IPAMAC (Inter Parcs du Massif Central), maître d'ouvrage du projet, a pour objet le développement économique et social des territoires fragiles de qualités patrimoniales et paysagères remarquables du Massif Central, par le biais d'actions novatrices conduites par les Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes.

Ces actions concourent à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif Central, notamment pour :

- la mise en commun des savoir faire,
- l'engagement d'expérimentations et d'actions conduites de façon concertée,
- la contribution à leur diffusion et transfert sur l'ensemble des territoires ruraux du Massif Central.

L'IPAMAC travaille sur le thème de l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises depuis 2005. Une coopération inter Parcs du Massif Central a vu le jour en 2007 autour de deux volets :

- sensibiliser les acteurs des Parcs à l'accueil de populations au travers le média culturel
- accueillir des entreprises de la filière de l'éco-construction.



2. L'arrivée de nouvelles populations : un enjeu fort pour les Parcs du Massif Central.

Les territoires ruraux connaissent un attrait certain et pour une partie d'entre eux un renouveau démographique. Ce renouveau peut être remis en cause par le déclin progressif de l'accès aux services qui impose de nouveaux modes d'organisation de la vie quotidienne et peut peser sur la qualité de vie. La mobilité des personnes et particulièrement des jeunes actifs étant de plus en plus forte, ces populations nouvelles sont parfois simplement de

passage sur ces territoires, ce qui peut être mal compris ou perçu par les habitants plus sédentaires qui n'ont peut être pas le même rapport au territoire. C'est pourquoi, au-delà de l'accueil même de ces nouveaux habitants (emploi, logement, services), se pose la question des relations sociales et culturelles. Comment « vivre ensemble » ?

Les Parcs naturels régionaux du Massif Central ont fait le constat de la nécessité de mener des politiques d'accueil actives et dynamiques, reposant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, avec le souci de développer une « culture de l'accueil » sur ces territoires.

3. Parcs en Résidences : première expérience de coopération culturelle pour l'accueil.

En 2007 - 2008, cinq PNR du Massif Central ont choisi de faire appel au média artistique pour questionner et sensibiliser les habitants de leurs territoires à l'« accueil », en s'impliquant dans le projet *Parcs en Résidences*. Celui-ci s'est traduit par l'accueil en résidence sur les cinq PNR de cinq collectifs d'artistes dans les domaines du spectacle vivant et des arts graphiques donnant lieu à des créations diffusées sur leurs territoires d'intervention.

Cette première expérience a su révéler :

- toute la pertinence et la richesse du média culturel pour traiter les questions liées à l'accueil de nouveaux arrivants
- la coopération inter Parcs comme une échelle pertinente de travail sur ces questions
- l'importance d'associer les acteurs locaux (habitants, monde associatif, élus,...) en amont du projet pour favoriser l'appropriation de ces problématiques et assurer une continuité au « débat » sur les territoires ;
- la nécessité de laisser le temps aux artistes de s'imprégner des territoires et ainsi de tisser des liens privilégiés avec ses habitants.

Les partenaires ont exprimé une forte volonté de continuer à travailler en ce sens, en s'appuyant sur l'expérience précédemment menée. Il s'agit donc, au travers de ce nouveau projet, de se questionner sur « comment vivre ensemble à la campagne aujourd'hui ? ».

Six Parcs du Massif Central s'engagent dans cette nouvelle coopération : les PNR des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Livradois Forez, de Millevaches en Limousin, des Monts d'Ardèche, et du Morvan.

4. Le projet

La démarche consiste d'une part à valoriser l'expérience *Parcs en Résidences*, dans l'idée de la mise en place d'une plate forme commune autour de l'utilisation du média culturel ; et d'autre part, de prolonger ces réflexions en proposant **une recherche et une création artistique commune aux partenaires, plaçant l'artiste au cœur du projet et impliquant largement les acteurs locaux.**

4.1. Les objectifs.

Le projet prévoit de poursuivre l'expérimentation *Parcs en résidences* en affirmant la présence d'artistes en résidence et en impliquant le monde associatif des territoires dès la conception du projet pour que celui-ci vive au-delà de la présence artistique.

Il a pour objectifs :

- de **sensibiliser les élus et acteurs locaux** aux enjeux de l'accueil de nouvelles populations, à la médiation culturelle
- **d'interroger les relations entre les habitants** d'un même territoire et leurs évolutions ;
- de favoriser l'**interconnaissance** et le **lien social**.

4.2. Descriptif de l'action « favoriser le vivre ensemble par la résidence et la création artistiques »

Le projet consiste en une recherche et une création artistique commune aux territoires partenaires, plaçant l'artiste au cœur du projet et impliquant les acteurs locaux.

Il se traduira par :

- **l'accueil en résidence d'un collectif d'artistes**, de manière alternée et concertée sur chacun des PNR partenaires.
- **des temps d'échanges entre artistes et habitants** présents dans des groupes préalablement définis. Ces temps d'échanges donneront lieu à des présentations de travail intermédiaires sur chacun des PNR.
- **une création commune aux 6 PNR**, qui sera reproduite, en vue de sa circulation sur l'ensemble des territoires. *Les formes artistiques à privilégier sont l'écriture, les arts graphiques, la photo, l'image et le son qui permettront de répondre au mieux à cette exigence.*
- **Des journées de restitution** du projet, associant les élus, les acteurs locaux de chacun des territoires, les artistes, le(s) chercheur(s) associé(s).

La coordination du projet et l'accompagnement des artistes sur les territoires seront assurés par l'IPAMAC et les PNR concernés.

4.3 Observation et capitalisation du projet

Dans un but d'observation et de capitalisation de l'action « Vivre ensemble à la campagne », ce projet sera suivi dès la sélection du collectif d'artistes **par un laboratoire de recherche**. Ce projet est en effet l'occasion, au-delà de la démarche artistique, de **questionner habitants, élus, techniciens et artistes, autour de l'accueil, du lien social et des mutations psychosociologiques des territoires**.

II. Objet de la commande

Le présent cahier des charges a pour objet la **réalisation d'une résidence de création et de diffusion d'une œuvre artistique originale portant sur la problématique du « vivre ensemble à la campagne »**.

Le collectif d'artistes :

Le collectif d'artistes est formé a minima de deux personnes.

Le collectif peut être déjà existant ou se constituer spécifiquement pour la réalisation de ce projet.

Aborder la question du « vivre ensemble » à travers un média artistique :

Il s'agira pour le **collectif d'artistes** d'aborder cette problématique avec les habitants des PNR du Massif Central.

Quels liens entre les habitants qui arrivent, repartent, restent ou ne sont jamais partis ?
Comment favoriser les interrelations sur ces territoires aux populations parfois très isolées ?
Comment envisager le rapport à l'autre ?

La présence du collectif d'artistes sur les territoires doit être « prétexte » aux **rencontres et échanges** autour de ces questions.

La finalité de cette résidence sera **une création commune aux 6 territoires**, créée à partir de « la parole » des habitants.

Une résidence de création :

La résidence de création, telle qu'elle est imaginée dans le présent projet, amènera le collectif d'artistes à avoir **un temps de résidence sur chacun des territoires partenaires**, à savoir les PNR des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Livradois Forez, de Millevaches en Limousin, des Monts d'Ardèche, et du Morvan.

Le collectif d'artistes sera accueilli sur les territoires par chacune des équipes des PNR en lien étroit avec leurs partenaires locaux.

Le calendrier des différents temps de résidence est à définir collectivement afin que chacun des PNR bénéficie du même temps de présence artistique.

Organisation de temps d'échanges entre les artistes et les habitants :

Afin de faciliter le travail des artistes et leurs liens avec les habitants sur chacun des territoires, il a été convenu que **les PNR auront sensibilisé en amont cinq groupes de personnes par territoire** (conseil municipal, association de parents d'élèves, clubs de sports et de loisirs, organisation professionnelle, association d'usagers), **soit 30 groupes**. La résidence s'articulera autour de ces groupes, via des temps de rencontre avec le collectif d'artistes ou une partie du collectif d'artistes. Les temps de résidence pourront en effet être répartis entre les artistes.

L'idée retenue est de faire se rencontrer les populations de milieux différents dans un même endroit pour y partager un moment d'échange et de convivialité. La forme de ces rencontres

doit être d'une organisation légère, facilement transférable d'un lieu à l'autre, et favoriser le contact direct avec la population et entre les participants.

Sur les différents temps de résidence sur chacun des PNR, le collectif devra mettre en place des **interventions artistiques avec chacun des groupes**.

Les résultats de ces rencontres donneront lieu à des **restitutions « intermédiaires » sur chacun des PNR**, avant la production de l'œuvre commune.

Création d'une œuvre commune aux territoires :

La création artistique devra prendre forme à partir des temps d'échanges conduits sur chacun des PNR.

L'ensemble des résidences donnera lieu à une création collective, qui devra être pensée de manière **reproductible** et de **forme légère**, afin de faciliter la circulation de l'œuvre produite. Cette création collective devra intégrer les résultats du laboratoire de recherche. Cette création collective doit pouvoir exister indépendamment de la présence des artistes.

Les disciplines artistiques souhaitées sont les suivantes : écriture, arts graphiques et plastiques, photo, image et son.

Diffusion de l'œuvre :

L'œuvre collective fera l'objet d'au moins une présentation sur chacun des PNR en présence du collectif d'artistes et sera diffusée plus largement comme outil de médiation auprès des acteurs de tout territoire.

L'œuvre commune ainsi que les œuvres intermédiaires seront également présentées lors de la journée de restitution du projet.

III. Caractéristiques du projet

Territoires d'intervention :

Les PNR des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Livradois Forez, de Millevaches en Limousin, des Monts d'Ardèche, et du Morvan.

Les publics visés :

Il s'agit des groupes constitués directement concernés par les temps de rencontres et plus largement des habitants des PNR. La forte mobilisation et sensibilisation des publics autour des moments de résidence est un des enjeux majeurs de ce projet.

Déroulement du projet :

- **Participation à une journée de lancement** : présentation et rencontre avec les partenaires du projet
- **Accueil du collectif d'artistes en résidence sur chacun des PNR partenaires** :
Les temps de résidence pourront être répartis entre les artistes ; l'ensemble du collectif n'aura pas à être présent sur l'ensemble des temps de résidences. Le collectif devra s'organiser pour couvrir l'ensemble des territoires du projet, **à raison de deux artistes pour au moins deux PNR.**
- **Rencontres avec chacun des groupes locaux** constitués (soit 30 groupes sur l'ensemble des PNR), à raison de 7 jours de travail effectif par groupe, soit **35 jours effectifs estimés de présence des artistes par PNR.**
- **Restitutions « intermédiaires »** des rencontres avec les groupes sur chacun des PNR en présence des artistes impliqués sur chaque territoire. Ces restitutions correspondent à la présentation du travail réalisé avec chacun des groupes, soit **au moins une restitution par PNR (1 jour par Parc minimum)**. Elles pourront se traduire par la présentation d'une œuvre commune à la population du PNR, une exposition, une projection,... Plus que des étapes de travail, il s'agit de proposer au moins une « œuvre » par territoire, reflet du travail mené avec les habitants.
- **Production artistique commune** à partir des éléments recueillis au cours des temps d'échanges sur le thème du « vivre ensemble à la campagne » :
L'œuvre sera le résultat « transcédé » des différentes restitutions intermédiaires avec et sur les Parcs (ce ne sera pas une simple juxtaposition des restitutions intermédiaires). La création commune doit être reproductible et facilement diffusable. Elle devra intégrer les résultats du laboratoire de recherche. L'approche pluridisciplinaire sera privilégiée en tenant compte des exigences du projet (transférabilité, circulation de l'œuvre,...).
- **Participation à un rendu du projet à la population** sur chacun des PNR. (1 jour par PNR)
- **Participation à la journée de restitution finale.**

IV. Le calendrier :

- **Février 2010** : Sélection du collectif d'artistes en deux étapes :
 - présélection à partir de la réponse au présent cahier des charges
 - sélection finale après approfondissement des propositions en entretien devant le Comité technique, PNR de Millevaches en Limousin (9 et 10 février)
- **25 février 2010** : Journée de lancement, PNR des Causses du Quercy.

- **De mars 2010 à avril 2011** : Accueil du collectif en résidence
Le calendrier sera à définir collectivement en fonction des contraintes du collectif et des territoires. Le temps de présence des artistes est estimé a minima à 35 jours / territoire.

- **De janvier 2011 à avril 2011** : Restitutions intermédiaires
Leur calendrier sera également à définir collectivement, au vu de l'avancement du projet sur chacun des territoires.

- **De mai à septembre 2011** : Production de l'œuvre collective

- **22/23 Septembre 2011** : Journée de restitution du projet, PNR des Grands Causses

- **Octobre 2011** : rendu du projet sur chaque PNR

Ce calendrier ainsi que les lieux proposés sont établis de manière prévisionnelle : les différentes étapes seront précisées et confirmées ultérieurement par le comité technique.

V. Budget

Pour la réalisation de ce projet, le collectif d'artistes recevra la somme totale de 95 900 € TTC.

Ce montant inclut :

- d'une part la rémunération des artistes du collectif, les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des artistes liés au projet, soit 39 900 €.
- d'autre part, les frais de production des 6 restitutions intermédiaires et de l'œuvre commune finale ; l'ensemble de la chaîne de fabrication et la reproduction de l'œuvre en plusieurs exemplaires (le nombre sera déterminé en fonction du support et devra être suffisant pour toucher une large population), soit 56 000 €.

VI. Modalités de présentation de la proposition

Formulation des candidatures et des offres :

Dossier à adresser par courrier et mail (en format pdf) à l'attention du Président de l'IPAMAC

➤ par courrier :

Monsieur le Président de l'IPAMAC
Moulin de Virieu
2 rue Benay
42410 Pélussin

➤ par email (format pdf) :
julia.steiner@parcs-massif-central.com
nbrunet@parc-causses-du-quercy.org

Présentation de l'offre :

- Lettre de candidature et d'intention
- Présentation du projet collectif
- Méthode de conduite du projet et moyens mis en œuvre
- Calendrier d'intervention
- Composition de l'équipe
- Expériences du collectif et de chacun des artistes associés
- Budget prévisionnel détaillé

Sélection de l'offre :

Un comité de sélection regroupant au moins l'IPAMAC et les PNR partenaires fera la sélection du collectif artistique. Cette sélection tiendra compte de la commande et des critères ci-dessous.

Plusieurs propositions artistiques seront présélectionnées de façon collégiale par l'ensemble des PNR. Celles-ci seront à préciser lors d'une audition **les 9 et 10 février 2010 qui aura lieu dans le PNR de Millevaches en Limousin**. A l'issue de ces rencontres, une décision collégiale sera prise et le collectif retenu en sera informé dans un délai de quinze jours.

Le calendrier précis de la résidence sera ensuite défini collectivement par les PNR et le collectif, en fonction des conditions d'accueil du collectif sur chacun des territoires.

Critères de choix :

Le choix définitif tiendra compte :

- de la réception du dossier complet,
- de la réponse à la commande énoncée dans le cahier des charges,
- des références professionnelles et des compétences mises en œuvre,
- du respect des contraintes budgétaires et du calendrier,
- de l'originalité de la proposition.

Droits de reproduction de la création :

Les droits de reproduction sur tous supports à usage commerciaux et non commerciaux des restitutions intermédiaires et de l'œuvre collective seront cédés à l'IPAMAC par le collectif artistique, celui-ci conservant la propriété de l'œuvre originale et les droits d'exploitation de son œuvre.

Ainsi, l'IPAMAC et ses partenaires pourront, pour la durée légale de protection des œuvres, selon la législation régissant le code de la propriété intellectuelle et pour tous pays :

- imprimer, reproduire, publier et vendre un ouvrage comportant la reproduction des œuvres dans le cadre des activités des Parcs et de l'IPAMAC sous toute forme d'édition
- Reproduire les œuvres sur tout support destiné à la promotion de l'ouvrage
- Conférer à des tiers tout ou partie de ces droits.

Chaque reproduction des œuvres sera accompagnée des mentions suivantes : noms et prénoms des artistes, titre de l'œuvre, date de réalisation, lieu de conservation.

Un contrat de cession de droits viendra préciser les conditions et contextes d'utilisation des reproductions et diffusions des œuvres par les deux partenaires.

Suivi de la résidence :

Un comité technique, composé des techniciens des PNR et de l'IPAMAC, est chargé de suivre l'ensemble de la mission.

Date limite de la remise des offres : 24 janvier 2010.

Annexe : Présentation des Parcs naturels régionaux
partenaires du projet « Vivre ensemble à la
campagne »

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est situé à l'extrême sud-ouest de la Région Rhône-Alpes, en limite des Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, sur la bordure orientale du Massif Central. Il concerne exclusivement le Département de l'Ardèche, et les deux bassins versants des rivières Eyrieux et Ardèche dans leur partie haute. A l'ouest, il est délimité par la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranée. Seul le secteur des sucs concerne le bassin de la Loire. A l'est, le piémont cévenol marque une rupture franche entre la moyenne montagne cristalline et la plaine sédimentaire du Bas-Vivarais.

Des reliefs marqués par de fortes dénivellations, une succession de "serres" élevées et des vallées profondes, un réseau hydrographique important, une végétation dense et des roches granitiques qui affleurent en permanence donnent leur aspect sauvage au territoire. Nombreuses influences climatiques, forte pluviométrie, diversité géologique, différences altitudinales (de l'étage sub-alpin du Mont Mézenc - 1753 mètres - à l'étage méditerranéen des Vans - 170 mètres) ... la géographie du territoire lui procure un intérêt naturel et paysager exceptionnel. Secteur de moyenne montagne, fortement marqué par la pente et le volcanisme, il s'agit de l'une des zones rurales les plus fragiles de la Région Rhône-Alpes.

L'activité agricole (castanéiculture, viticulture, élevages ovin et caprin, maraîchage) demeure importante, complétée par une activité sylvicole en développement ; le secteur industriel est encore bien présent sur des activités anciennes et spécialisées (textile; verre, bijoux,...) ; le secteur de l'agroalimentaire est bien implanté dans les vallées (eaux minérales, viande et salaisonnerie, produits laitiers et fromagers, transformation de fruits, ...) et présente des potentialités de développement ; l'activité du bâtiment et de la construction est une activité traditionnelle et spécifique du territoire, avec de nombreuses TPE possédant des savoir-faire dans la rénovation traditionnelle, l'utilisation de matériaux locaux, mais certaines ont des difficultés de transmission ; l'activité touristique est en plein essor, notamment autour des sports de pleine nature et de la découverte des patrimoines ; de nombreux artisans d'art sont également présents. En revanche l'économie souffre d'un manque de services aux entreprises, de même qu'un déficit de commerces et d'artisanat de proximité dans certaines zones, dont certains services essentiels à la population.

Le territoire du Parc des Monts d'Ardèche est une zone de « transition » entre la vallée du Rhône et le Massif Central qui a de tous temps été un territoire de passage et d'échanges. Les anciennes voies romaines, routes, chemins de transhumance, voies ferrées désaffectées et rivières qui la traversent témoignent de ce positionnement stratégique et de cette ouverture vers l'extérieur.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'étend sur 1 800 km² couvrant 132 communes et concernant 56 000 habitants.

L'Ardèche bénéficie d'une image de marque et d'une attractivité importante, non seulement pour les touristes mais également pour les créateurs d'activités et les candidats à l'installation en milieu rural. Cependant, dans ce contexte, et bien que bénéficiant d'un environnement et d'un patrimoine exceptionnel, le territoire des Monts d'Ardèche souffre de son éloignement des grands flux de circulation économiques, industriels et touristiques.

Le potentiel du territoire en matière de ressources patrimoniales est en grande partie lié aux activités humaines. Or celles-ci sont devenues insuffisantes pour permettre de continuer à entretenir et faire vivre ce patrimoine. Il en résulte également une détérioration des services et donc de la qualité de vie. Pour reconquérir des conditions de vie et de services satisfaisants, il est devenu nécessaire d'accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités liées au patrimoine et aux ressources locales.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy

Créé le 1er octobre 1999, le Parc naturel régional des Causses du Quercy est situé au nord de la région Midi-Pyrénées, dans le département du Lot. Il réunit 97 communes et couvre une superficie de 175 717 hectares. Plus de 27 000 habitants vivent sur son territoire.

Paradis des randonneurs, des spéléologues et de nombreux autres sports de pleine nature, le territoire des Causses du Quercy recèle des paysages façonnés par un lien millénaire et permanent entre la pierre et l'eau. Aux plateaux calcaires peu élevés, sur lesquels s'étendent des pelouses sèches (milieu emblématique des Causses du Quercy), succèdent des collines boisées, des vallées sans rivière, des falaises, des canyons... tandis que, presque invisible en surface, l'eau circule en profondeur, dans un immense réseau de galeries souterraines.

Le patrimoine archéologique, historique, architectural et culturel du territoire des Causses du Quercy est particulièrement riche : grottes ornées, dolmens et menhirs, ensembles médiévaux, organisation typique des villages et architecture vernaculaire dans laquelle la pierre sèche est omniprésente, une identité culturelle fondée sur une organisation sociale rurale traditionnelle fortement marquée par l'activité pastorale, la langue d'oc et la culture occitane

Ce territoire connaît ces dernières années une évolution démographique favorable. Cette croissance est due à un apport de population venant d'autres départements. Depuis une quinzaine d'années, la population du PNR des Causses du Quercy croît plus vite que celle du département du Lot ou de la Région Midi-Pyrénées. La densité de population reste malgré tout très faible, de l'ordre de 16 habitants au km², soit le territoire le plus faiblement peuplé du département.

L'activité agricole et pastorale reste le fondement de l'économie. L'élevage est un élément central de la culture locale et de l'identité des Causses. Son poids économique réside dans la spécialisation sur certaines productions typiques très structurées, comme la filière ovine et le fromage Rocamadour.

Les secteurs économiques qui se sont développés sur le territoire sont ceux de la construction et des services, alors que l'industrie et le commerce sont en stagnation. Le tourisme représente un secteur d'activité important. Les sites de Rocamadour, Padirac, Saint-Cirq-Lapopie, la vallée du Lot et le Pech-Merle concentrent la majorité de la fréquentation et servent de points d'entrée sur le territoire.

Le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi constituent pour les habitants, les élus locaux et les partenaires un enjeu prioritaire du territoire.

Le Parc naturel régional du Morvan

Le Morvan est un massif naturel d'environ 2500 km², situé au cœur de la région Bourgogne, qui cumule de nombreux handicaps

Malgré son homogénéité physique, c'est un territoire « éclaté » sur des bassins de vie périphériques et morcelé administrativement par quatre départements et quatre Pays. Cette situation est accentuée par des infrastructures de transport peu adaptées et un éloignement des centres urbains et administratifs. Ces caractéristiques fragilisent un secteur culturel qui repose en grande partie sur les acteurs associatifs. Ceux-ci font face à une conjoncture difficile qui se traduit par un manque de moyens, une perte de vitesse du bénévolat et une professionnalisation difficile. L'hétérogénéité des acteurs induit également des stratégies souvent trop individuelles.

Parallèlement à ces handicaps, le massif possède de réels potentiels pouvant avoir des effets de leviers pour le développement culturel. C'est un territoire préservé, caractérisé par la richesse de son patrimoine environnemental, bâti et culturel. Les hauts lieux de l'histoire et de la culture que sont Bibracte et Vézelay en sont les représentants emblématiques. Ce patrimoine, couplé à la situation du massif, a permis un développement important de l'activité touristique.

Malgré le morcellement déjà ancien du territoire, l'originalité du massif est d'avoir préservé une identité forte et reconnue. La vivacité de cette identité morvandelle se traduit notamment par la prégnance du patrimoine oral et une pratique importante des musiques traditionnelles. D'autre part, des **flux de nouveaux arrivants** se sont rapidement installés sur le massif. La présence de ces nouveaux venus, souvent originaires des Pays-Bas, d'Angleterre ou de grandes métropoles entraîne une **mutation sociale, véritable défi pour le territoire.**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Situé sur les contreforts du Massif Central, point d'union entre deux bassins versants (Adour-Garonne, Loire-Bretagne), le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin occupe les hautes terres de la Montagne Limousine, entre 500 et 1000 mètres d'altitude. Les plateaux alternent avec des vallées accessibles, mais peu habitées.

Le PNR de Millevaches regroupe 113 communes sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, soit une superficie de 3 142 km² pour 38 681 habitants.

Les paysages caractéristiques alternant tourbières et zones humides, forêts résineuses et feuillues, prés et landes, constituent un enjeu fort en matière de gestion de l'espace et d'équilibre agriculture-forêt. Cette diversité des paysages alliée à la qualité des ressources (eau, air, milieux naturels), et la nécessité de préserver cette qualité de l'environnement, exemplaire en termes de développement durable sont à l'origine de la création du PNR.

Le territoire ne compte aucune ville de taille importante. Le maillage lâche d'exploitations agricoles isolées, hérité de l'économie traditionnelle, influe encore aujourd'hui l'organisation territoriale et le fonctionnement des relations sociales. Pour la plupart des communes, plus de 90% de la population se répartit dans les hameaux ou maisons isolées.

Le territoire de Millevaches demeure un espace d'émigration pour les jeunes, mais est aussi depuis au moins deux décennies une terre d'accueil de nouveaux habitants, à la recherche d'un « nouveau » mode de vie à la campagne.

Si le tissu humain est peu dense, il n'en est pas moins dynamique, au contraire ! Le territoire accueille un nombre croissant d'initiatives associatives, plus particulièrement dans le domaine de l'action culturelle et de l'économie sociale et solidaire.

Ce qui hier, pouvait apparaître comme des obstacles au développement local (la grande étendue du territoire ou sa faible densité de population), peut se transformer en atouts, à condition que soit développé un nouveau mode de vie à partir de l'organisation existante du territoire en villages, de l'exploitation des ressources locales et des savoir-faire traditionnels, du travail en réseau et des initiatives locales...

L'enjeu majeur pour le territoire de Millevaches est de réussir son positionnement original comme terre d'accueil d'actifs dans une zone rurale en voie de reprise de vitalité.

Le Parc naturel régional du Livradois Forez

Situé aux portes de Lyon, non loin de Vichy et du Puy en Velay, le Livradois-Forez est en Auvergne l'un des plus grands Parcs naturels régionaux de France. Il est situé sur les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Sur cette terre d'agriculture et de forêt, les hommes ont su tirer parti de l'abondance de l'énergie fournie par les rivières, pour développer des activités artisanales et manufacturières autour de savoir-faire qui ont fait la réputation de la région et qui continuent de l'honorer dans le monde entier.

Voué au couteau dès le XIV^{ème} siècle, le bassin thiernois fabrique 70% des objets tranchants produits en France et dans le Pays d'Ambert, les héritiers des fabricants de tresses et de lacets du XIX^{ème} siècle sont maintenant leaders mondiaux en gaines ou câbles électriques, sandow, cordages d'alpinisme.

Au-delà des images touristiques et pittoresques que peuvent susciter ces régions, certaines regroupent des initiatives originales pour permettre aux habitants d'avoir accès aux mêmes services culturels que les citadins.

L'ouverture à la culture sous toutes ses formes est une préoccupation de tous les instants en Livradois-Forez, hors des grands centres urbains. Dès sa création, le Parc a favorisé l'amélioration et le développement de l'offre culturelle, considérant qu'il s'agissait d'un facteur essentiel pour l'attractivité du Livradois-Forez.

Le Parc naturel régional des Grands Causses

Le Parc naturel régional des Grands Causses, créé en 1995, s'étend sur 97 communes, au nord-est de la Région Midi-Pyrénées et au sud du département de l'Aveyron. D'une superficie de 327 070 ha, il est un des Parcs les plus grands de France. Avec ses voisins, le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (à l'est) et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (au sud), le Parc naturel régional des Grands Causses contribue à l'organisation de l'un des plus grands espaces naturels d'Europe, au sud du Massif central.

Il regroupe 66 000 habitants.

La richesse de ses patrimoines architecturaux et paysagers est le reflet d'une mosaïque d'entités géographique:

- Les Causses, Grands Causses ou Causses majeurs, sont au nombre de quatre : le Méjean, le Noir, le Larzac et le Sauveterre. Seuls les trois derniers concernent le Parc naturel régional des Grands Causses, le Méjean étant situé en Lozère, dans le Parc national des Cévennes. D'une altitude de 700 à 1250 mètres, ces vastes plateaux dénudés offrent une succession de perspectives et de sites admirables. Ils sont constitués de couches de calcaire déposées par la mer jurassique. Ils ont ensuite été fortement soulevés il y a quelques millions d'années. Ces grands massifs fracturés, fissurés, troués, vont laisser pénétrer l'eau de pluie qui va user, ronger et dissoudre la roche.

- Les Avant-Causses se sont creusés au pied des Grands Causses, jusqu'aux marnes grises. Ces terrains, constitués de couches alternées de marnes grises et de calcaire sont plus anciens que les Causses. Ils offrent un paysage de collines et de plateaux moins élevés, ravinés et traversés par des vallées plus amples et moins profondes.

- Les Rougiers forment l'un des plus importants bassins permien de France qui remonte à la fin de l'ère primaire et au début de l'ère secondaire. Profondément marqués par l'érosion, ces terrains s'étendent ici entre Avant-Causses et forêts. Ils offrent des paysages aux couleurs contrastées, entre le rouge de la terre et le vert et jaune des cultures et des prairies. C'est une grande richesse en oxyde de fer qui est à l'origine de ces couleurs chatoyantes. L'habitat lui-même, tout de rouge bâti, se confond à ce paysage typique.

- Les Monts sont tous situés en périphérie du territoire du Parc, les différents monts du territoire présentent des spécificités communes. D'une altitude moyenne de 900 mètres, avec des sommets culminant à plus de 1000 mètres, ils présentent des conditions climatiques et physiques difficiles. Les fortes pentes ont favorisé le développement de la forêt. Les routes qui sillonnent les Monts offrent de nombreux panoramas sur les Causses.

Le paysage caussenard a été façonné de longue date par la présence dominante d'un agropastoralisme basé sur l'élevage de la brebis laitière. La suprématie de la brebis s'est imposée avec la reconnaissance de l'AOC et la mise en place d'une interprofession regroupant producteurs de lait et producteurs de Roquefort au sein du rayon de Roquefort. Le berger était le personnage emblématique de ces paysages, il est l'auteur du petit patrimoine bâti qui ponctue le territoire.

Soumis aux influences climatiques continentale, méditerranéenne et montagnarde, le territoire est d'une grande richesse faunistique et floristique: les 124 espèces d'oiseaux nicheurs et les plantes endémiques attirent chaque année de plus en plus d'amateurs éclairés.

Par ses paysages ouverts aux limites de l'imagination, le Parc naturel régional des Grands Causses laisse parler la nature. D'ailleurs si le Viaduc de Millau y a vu le jour c'est bien pour relever le défi de ces paysages grandioses.